

Commune de Les Belleville - Domaine skiable de Val Thorens

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA TELECABINE DE « LA FACE NORD »

Le Maire de les Belleville informe le public que par arrêté N° A-2024-137 du 28 février 2024, a été prescrite l'enquête publique environnementale portant sur la demande de permis de construire pour la télécabine de « La Face Nord », déposé par la Société d'Exploitation des Téléphériques de Tarentaise Maurienne (SETAM). Ce projet a nécessité l'établissement d'une étude d'impact pour la demande de permis de construire et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 20 octobre 2023. Cet avis est joint au dossier.

Les pièces du dossier seront déposées au secrétariat des services techniques de la Mairie de Les Belleville, à Saint Martin de Belleville, du 02 avril au 02 mai 2024 inclus, du lundi au vendredi de 08 à 12h, et de 13h30 à 17h30 à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés. Elles sont également disponibles par téléchargement sur le site internet de la mairie www.lesbelleville.fr, rubrique « enquêtes publiques », et consultables gratuitement en mairie sur un poste informatique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions :

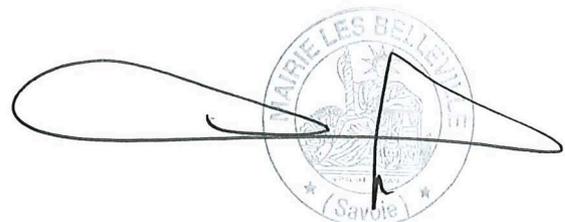
- Sur le registre d'enquête,
- Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur – Service Urbanisme – Mairie – Place des Belleville – 73440 Les Belleville,
- Par mail à l'adresse enquete.publique@lesbelleville.fr

Monsieur Jean-Michel Charrière est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble ; il siègera dans les locaux des services techniques de la Mairie de Saint Martin, 149 Rue Georges Cumin à Saint Martin de Belleville le mardi 2 avril de 09h à 12h et le jeudi 02 mai de 13h30 à 17h30, dans les locaux de la SETAM, 243 Rue de la Lombarde à Val Thorens le lundi 22 avril de 13h30 à 17h30 pour recevoir des observations écrites ou orales.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Les Belleville, sur le site www.lesbelleville.fr pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête est, l'arrêté délivrant le permis de construire de la télécabine de « La Face Nord », par le Maire de Les Belleville.

Le Maire, Claude JAY



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE LES BELLEVILLE' at the top and 'Savoie' at the bottom, with a central emblem. The signature is a large, stylized cursive mark.